

Interview de David Orzech, Directeur des relations avec les collectivités locales du Val-de-Marne - Orange

Sucyinfo : Comment Orange établit-il le plan de déploiement de la fibre optique sur une ville en général ? à Sucy en particulier?

David Orzech : Le déploiement de la Fibre Optique est un enjeu majeur pour notre Groupe et fait partie de nos priorités opérationnelles aussi bien sur le plan national que local. Si l'on se place sur le plan de l'aménagement du territoire, notre plan quinquennal 2010-2015 prévoit de couvrir 220 agglomérations pour un total de 3 600 communes et correspond à un budget d'investissements sur fonds propres de 2Mds d'Euros. A l'échelle du département, c'est 98% de la population qui pourra bénéficier à terme du Très Haut Débit en Fibre Optique FTTH (Fiber To The Home)

Lorsqu'Orange déploie sa fibre sur une commune, c'est la totalité de la ville qui sera couverte au maximum sous 5 ans, comprenant la totalité des immeubles, pavillons et locaux professionnels. Un vrai travail de concertation existe avec la ville afin de nous permettre de déterminer ensemble le PSD (Plan Schéma Directeur) tenant compte des priorités locales, Pour la première année d'implantation à Sucy, c'est 25% des logements qui seront adressés. Dans tous les cas, bien entendu, tous nos déploiements sont conformes aux recommandations de l'ARCEP et sont ouverts à l'ensemble des FAI (Bouygues Telecom, Free, Orange, SFR,...) qui souhaitent commercialiser leurs services sur la zone concernée.

SI : Comment choisissez-vous les zones de déploiement de la fibre optique ? Et pourquoi ?

DO : La ville de Sucy est découpée en 5 lots à raison d'un lot par an. Chaque lot de déploiement est défini en fonction des contraintes techniques et réglementaires, et fait l'objet d'un plan schéma directeur (PSD) qui en fixe très précisément les limites. Toutes les habitations sont éligibles à la fibre d'ici fin 2017. L'élaboration des PSD est aussi l'occasion d'avoir des échanges privilégiés avec les élus et les services techniques de la Mairie, tenant compte bien entendu des réalités locales.

SI : Le déploiement de la fibre concerne-t-il aussi bien les habitations individuelles que collectives ?

La différence principale entre l'habitat collectif et individuel est que l'opérateur en charge du déploiement de la Fibre dans un immeuble doit signer une convention technique avec le gestionnaire d'immeuble. C'est ce qu'on appelle "l'Accord Syndic", et il est essentiel que le principe soit être adopté en Assemblée Générale de co-propriétaires.

Le Fournisseur d'accès Orange propose un raccordement gratuit pour l'installation de la partie privative des logements collectifs. Pour ce qui est de la mise en service des pavillons, selon le mode d'acheminement du câblage dans la partie privative, les frais seront de 99 ou de 249 Euros, à la charge de l'abonné. On entrevoit aussi que selon la période commerciale, nos services marketing sauront faire preuve d'imagination... Les autres Fournisseurs d'Accès qui seront présents sur le territoire devront aussi faire preuve d'imagination !

SI : Dans nos usages numériques quotidiens, quelles avancées la fibre optique va-t-elle nous apporter ?

DO : La Fibre permet tout d'abord une connexion à très haut débit, avec 100M par logement ! C'est l'autoroute de la communication, et pour une fois, les usages vont être en retard sur les avancées technologiques ! A nous de créer la vie qui va avec... Nos modes de vie sont en pleine évolution et intègrent les innovations au cœur du quotidien : télévision en 3D (bientôt sans lunettes !), le téléchargement et l'envoi de fichiers en un minimum de temps, jeu en réseau, etc. Le plus impressionnant par rapport à ce que nous connaissons habituellement, c'est la simultanéité possible de tous ces services au sein d'un foyer, sans ralentissements ! On parlera alors de d'usages multi-écrans et de "maisons connectées". Quelques innovations peuvent être plus surprenantes. Par exemple, on peut rêver du « frigo intelligent » qui existe en prototype : il détecte lorsqu'un produit vient à manquer et commande le réassort directement auprès de votre magasin pour le remplacer ! On peut aussi améliorer la gestion de la ville, imaginer de nouveaux services dédiés aux citoyens, notamment dans les domaines des services à la personne ; cela passe par l'enseignement à distance, dans le monde scolaire ou professionnel, les échanges dans le domaine de la santé, de la dépendance, le télétravail facilité,...

En conclusion, on peut facilement affirmer qu'avec La Fibre, on va oublier la technique pour se concentrer sur les usages ... et pour pas plus cher !

SI : Comment avoir plus d'informations ?

DO : C'est très simple, nous avons mis en place un accueil téléphonique spécifique :

- si vous êtes un particulier : 0800 10 75 75

- si vous êtes un professionnel de l'immobilier : 0800 38 38 84 upridf.hotlineftth@orange.com

Un service web est bien sûr présent 24/24 : www.avoirlafibre.com